

RCS : MEAUX Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 02880 Numéro SIREN : 891 697 492 Nom ou dénomination : A2C-TF
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/09/2023 sous le numéro de dépôt 10151

[illegible][illegible]

①

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2023
Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N°15948*05

Désignation de l'entreprise		SAS A2C - TF		Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise		1 RUE CHAMPFLEURI 77360		VAIRES-SUR-MARNE		
SIRET		8 9 1 6 9 7 4 9 2 0 0 0 2 5				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 13		
				Exercice N clos le		
				3 1 1 2 2 0 2 2		
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		
		1		2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012	
	Autres *		014		016	
	Immobilisations corporelles *		028	61 452	030	5 625
	Immobilisations financières * (1)		040	8 800	042	8 800
	Total I (5)		044	70 252	048	5 625
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	76	066	76
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	197 507	070	197 507
		Autres* (3)	072	44 782	074	44 782
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084	337 420	086	337 420
	Charges constatées d'avance*		092	415	094	415
	Total II		096	580 201	098	580 201
	Total général (I + II)		110	650 453	112	5 625
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		10 000	
	Ecart de réévaluation		124			
	Réserve légale		126		1 000	
	Réserves réglementées *		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)		132		136 075	
	Report à nouveau		134			
	Résultat de l'exercice		136		360 063	
	Subventions d'investissement		137			
	Provisions réglementées		140			
Total I		142		507 138		
Provisions pour risques et charges		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		37 291	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : ... 169)		172		100 399	
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176		137 690		
Total général (I + II + III)		180		644 828		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	30 387	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.



SCARITTE

SC

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Matériels et outillages	3 ans
- Matériel de bureau et informat	3 ans

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

"A2C-TF
Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège social : 1 Rue de Champfleuri
77360 VAIRES SUR MARNE
891 697 492 RCS MEAUX
SIRET : 891 697 492 00025

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

SOCIAL CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

TROISIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, soit	360.063,14 €
- à la réserve ordinaire, à concurrence de	63,14 €

Le solde, soit	360.000,00 €
est affecté intégralement aux associés à titre de dividendes.	

SCARITTE

~~~~~



Cette résolution a été adoptée, dans son intégralité, par l'Assemblée Générale du 26 Mai 2023.

**CERTIFIÉ CONFORME  
A L'ORIGINAL**